

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2019 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL**

**Mmes :** C. CHARLOT – G. GALLOIS – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

**Mrs. :** M. BORREWATER – F. COQUEREL – D. DUQUESNE – J.C. RUHANT

**Excusés :** Mrs. Y.B. DE BEURMANN (Procuration donnée à F. COQUEREL) – L. DESROUSSEAUX – A. KEDZIERSKI – L. VAN DRIESSCHE (Procuration donnée à C. HERMANT) – D. WICQUART

*Monsieur Pierre-Antoine DELAVAL a été nommé secrétaire.*

Monsieur le Maire obtient l'accord des membres pour l'ajout d'une délibération non mentionnée à l'ordre du jour.

### **I. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019**

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 15 octobre 2019. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres qui y étaient présents.

### **II. DISCUSSION PREALABLE AUX VOTES DES DELIBERATIONS RELATIVES AU FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT DU CENTRE VILLAGE**

Messieurs Michel BORREWATER, François COQUEREL et Didier DUQUESNE reviennent sur les discussions menées lors de la remise de l'APS (Avant-Projet Sommaire) du 8 novembre 2019.

Le projet a été retravaillé par le cabinet d'architecte PLATO suite aux remarques faites à l'étape de l'esquisse. Monsieur Didier DUQUESNE précise que ces modifications ne remettent pas en cause le « schéma général du projet ».

Suite à une question de Madame Vincente GAUTIER, Monsieur le Maire ajoute que certaines modifications impactent financièrement le projet.

Le chemin des Haies ne faisant pas partie de la « zone d'intervention » des architectes, Monsieur Michel BORREWATER ajoute qu'une réflexion devra être menée quant à l'aménagement de l'accès situé à l'arrière de l'espace Boulinguez.

S'agissant du financement, Monsieur le Maire présente les différents postes de dépenses remis par le cabinet d'architectes. Il expose, par l'intermédiaire de plusieurs tableaux Excel, diverses projections budgétaires.

Pour répondre à Madame Vincente GAUTIER, il est précisé que l'achat de la ferme n'entre pas dans ce plan de financement et ne peut être subventionnable.

Pour les demandes de subventions, Monsieur le Maire a établi un tableau de répartition des dépenses en fonction de la nature des travaux : neufs ou réhabilitation. Il ajoute que l'ensemble des subventions ne peut excéder 80 % du montant Hors Taxes du projet.

Les travaux de la ferme s'élèvent à 1 355 511,70 euros.

Monsieur le Maire ajoute que l'installation d'un système de vidéosurveillance est projetée pour le nouvel espace communal.

## Agenda :

- Le Permis de Construire pour l'aménagement de l'ancienne ferme sera déposé mi-décembre 2019. S'agissant d'un E.R.P., la durée d'instruction est de 5 mois.
- L'Avant-Projet Définitif (APD) devrait être finalisé mi-janvier 2020
- Les travaux de la ferme pourraient débuter en septembre 2020
- La rénovation de l'espace Boulinguez est prévue à partir du second semestre 2021

### III. DELIBERATION CONCERNANT UNE DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BATIMENTS DU CENTRE VILLAGE – N° 2019-11-19.01

*Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de réhabilitation et de réaménagement de la Ferme (7 rue de l'Eglise) et de l'espace Boulinguez (salle communale) approche de sa phase de réalisation.*

*Les études d'aménagements portant sur ces deux bâtiments ont été faites conjointement afin d'avoir une vue globale du centre village.*

*Le coût global des opérations d'aménagements des deux bâtiments communaux en centre bourg se monte à 2 228 005,10 € H.T. pour les travaux et 391 985,92 € H.T. pour l'AMO, l'Architecte et l'ensemble des études et prestations obligatoires pour le projet de la Ferme et de l'Espace Boulinguez.*

*Les travaux de la réhabilitation de la Ferme et de construction neuve débuteront mi 2020. Les travaux de l'Espace Boulinguez commenceront mi 2021, après la fin des travaux de la ferme.*

*Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de demander l'octroi d'une subvention dans le cadre de la **Dotat**ion d'Equipement des Territoires Ruraux pour aider la commune à financer les travaux de réhabilitation et de construction sur le site de la Ferme au centre village. Ce projet concerne la création de salles de musiques, salle de cours de solfège et réunions, salle d'atelier et d'animations de la Médiathèque, salle de cours de gymnastique et de motricité pour l'école et la construction des bâtiments nécessaires aux ateliers municipaux.*

*Sous réserve de l'accord des dites subventions sur un montant global de 1 355 511,70 euros HT pour les travaux du site de la ferme, de 212 741,42 € H.T. pour la maîtrise d'œuvre et de 179 244,50 € H.T. pour l'AMO et les études, le tableau de financement concernant l'aménagement de la Ferme sera le suivant :*

<b>Dépenses</b>	<b>H.T.</b>	<b>Recettes</b>	<b>H.T.</b>
Travaux	1 355 511,70	DETR	400 000,00
Maitrise d'œuvre	212 741,42	DSIL	699 000,00
AMO et divers	179 244,50	Département ADVB	
		MEL Fonds de Concours culture	
		Autres	
		Autofinancement	648 497,62
<b>TOTAL</b>	<b>1 747 497,62</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 747 497,62</b>

*Monsieur le Maire se charge de faire parvenir l'ensemble des documents constitutifs du dossier*

de demande de subvention D.E.T.R. au service de la Préfecture.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à rechercher les subventions possibles au niveau du Département (Aide Départementale Villages et Bourgs), de la MEL (Fonds de concours culture) et de tout autre organisme pouvant participer au financement de l'opération. Pour chacune des subventions et/ou des fonds de concours demandés, le Conseil Municipal prendra la ou les délibérations nécessaires. L'ensemble des partenaires sera informé de nouvelles subventions obtenues et de la modification du plan de financement au fur et à mesure.

Suite à l'exposé et après discussion, le Conseil Municipal donne son accord pour la demande d'octroi d'une subvention dans le cadre de la D.E.T.R., sur les modalités de financements proposées et pour la poursuite de recherches de subventions par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

#### **IV. DELIBERATION CONCERNANT UNE DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2019 – N° 2019-11-19.02**

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Dans le cadre du projet de **réaménagement des bâtiments du centre village** :

En dépenses d'investissement, chapitre 23 « Immobilisations en cours » :

- Réduire le crédit du **compte 2313** « Construction » de la somme de **70 000,00 €** (soixante-dix mille euros)

En dépenses d'investissement, chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » :

- Créditer le **compte 2031** « Frais d'étude » de la somme de **70 000,00 €** (soixante-dix mille euros)

Pour l'étude des **projets d'extensions urbaines** (Zone AUCM et terrain rue de l'Eglise) et suite aux devis remis par l'AMO « ETYO » signés avec l'accord des Conseillers donné en séance du 15 octobre 2019 :

En dépenses de fonctionnement, chapitre 011 « Charges à caractère général » :

- Réduire le crédit du **compte 6068** « Autres matières et fournitures » de la somme de **18 000,00 €** (dix-huit mille euros)

En dépenses de fonctionnement, chapitre 011 « Charges à caractère général » :

- Créditer le **compte 6045** « Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager) » de la somme de **18 000,00 €** (dix-huit mille euros)

Dans l'optique de l'acquisition d'un **tracteur pour les services techniques** :

En dépenses d'investissement, chapitre 21 « Immobilisations corporelles » :

- Réduire le crédit du **compte 21312** « Bâtiments scolaires » de la somme de **4 000,00 €** (quatre mille euros)

En dépenses d'investissement, chapitre 21 « Immobilisations corporelles » :

- Créditer le **compte 21571** « Matériel roulant » de la somme de **4 000,00 €** (quatre mille euros)

Enfin, pour le règlement anticipé des frais liés au **logiciel de gestion de la commune** :

En dépenses d'investissement, chapitre 21 « Immobilisations corporelles » :

- Réduire le crédit du **compte 21318** « Autres bâtiments publics » de la somme de **3 000,00 €** (trois mille euros)

En dépenses d'investissement, chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » :

- Créditer le **compte 2051** « Concessions et droits similaires » de la somme de **3 000,00 €** (trois mille euros)

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour l'application de ces modifications par 11 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

Pour les deux prochaines délibérations, Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Didier DUQUESNE.

## **V. DELIBERATION CONCERNANT LE CHANGEMENT DE PERIMETRE DE LA FEAL – N° 2019-11-19.03**

Par délibération en date du 17 octobre 2019, la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille a validé le retrait des communes appartenant à la Communauté de Communes de la Haute Deûle soit Annœullin, Allennes les Marais, Provin, Carnin et Bauvin.

Vu le décret n° 55-606 du 20 mai 1955 relatif à la constitution et au fonctionnement des syndicats de communes,

Vu les articles L5711-1 et L5212 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille en date du 28 décembre 2018,

Le Conseil Municipal, par 11 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention :

**Valide** le changement de périmètre de la FEAL suite au retrait des communes d'Annœullin, Allennes les Marais, Provin, Carnin et Bauvin à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020

**Autorise** Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **VI. DELIBERATION CONCERNANT LA FEAL ET UN RETRAIT DE COMPETENCE – N° 2019-11-19.04**

Par délibération en date du 17 octobre 2019, la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille a validé la reprise de la compétence éclairage public non communautaire par les communes concernées soit Attiches, Auchy les Orchies, Avelin, Mérignies, Mons en Pévèle, Bersée, Tourmignies, Ennevelin.

Vu le décret n° 55-606 du 20 mai 1955 relatif à la constitution et au fonctionnement des syndicats de communes,

*Vu les articles L5711-1 et L5212 du code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts de la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille en date du 28 décembre 2018, Le Conseil Municipal, par 11 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention*

***Valide** la reprise de la compétence éclairage public non communautaire par les communes concernées soit Attiches, Auchy les Orchies, Avelin, Mérignies, Mons en Pévèle, Bersée, Tourmignies, Ennevelin.*

***Autorise** Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*

**VII. DELIBERATION CONCERNANT UNE DEMANDE DE SUBVENTION D.S.I.L. (DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL) POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BATIMENTS DU CENTRE VILLAGE – N° 2019-11-19.05**

*Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de réhabilitation et de réaménagement de la Ferme (7 rue de l'Eglise) et de l'espace Boulinguez (salle communale) approche de sa phase de réalisation.*

*Le développement de notre village, l'accroissement de la population depuis 2001 et les futures constructions à venir d'ici 2028 (un peu plus de cinquante habitations), la fin de la Communauté de Communes de Weppes qui a entraîné le retour de deux agents territoriaux pour les services techniques, les activités des associations, ont amené le Conseil Municipal à travailler sur les aménagements nécessaires au bon fonctionnement de la commune.*

*Les études d'aménagements portant sur ces deux bâtiments ont été faites conjointement afin d'avoir une vue globale du centre village.*

*Le coût global des opérations d'aménagements des deux bâtiments communaux en centre bourg se monte à 2 228 005,10 € H.T. pour les travaux et 391 985,92 € H.T. pour l'AMO, l'Architecte et l'ensemble des études et prestations obligatoires pour le projet de la Ferme et de l'Espace Boulinguez.*

*Les travaux de la réhabilitation de la Ferme et de construction neuve débuteront mi 2020. Les travaux de l'Espace Boulinguez commenceront mi 2021, après la fin des travaux de la ferme.*

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander l'octroi d'une subvention dans le cadre de la **Dotat**ion de Soutien à l'Investissement Local pour aider la commune à financer les travaux de réhabilitation et de construction sur le site de la Ferme au centre village. Ce projet concerne la création de salles de musiques, salle de cours de solfège et réunions, salle d'atelier et d'animation de la Médiathèque, salle de cours de gymnastique et de motricité pour l'école et la construction des bâtiments nécessaires aux ateliers municipaux.*

*Sous réserve de l'accord des dites subventions sur un montant global de 1 355 511,70 euros HT pour les travaux du site de la ferme, de 212 741,42 € H.T. pour la maîtrise d'œuvre et de 179 244,50 € H.T. pour l'AMO et les études, le tableau de financement concernant l'aménagement de la Ferme sera le suivant :*

<b>Dépenses</b>	<b>H.T.</b>	<b>Recettes</b>	<b>H.T.</b>
Travaux	1 355 511,70	DETR	400 000,00
Maitrise d'œuvre	212 741,42	DSIL	699 000,00
AMO et divers	179 244,50	Département ADVB	
		MEL Fonds de Concours culture	
		Autres	
		Autofinancement	648 497,62
<b>TOTAL</b>	<b>1 747 497,62</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 747 497,62</b>

*Monsieur le Maire se charge de faire parvenir l'ensemble des documents constitutifs du dossier de demande de subvention D.S.I.L. au service de la Préfecture.*

*Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à rechercher les subventions possibles au niveau du Département (Aide Départementale Villages et Bourgs), de la MEL (Fonds de concours culture) et de tout autre organisme pouvant participer au financement de l'opération. Pour chacune des subventions et/ou des fonds de concours demandés, le Conseil Municipal prendra la ou les délibérations nécessaires. L'ensemble des partenaires sera informé de nouvelles subventions obtenues et de la modification du plan de financement au fur et à mesure.*

*Suite à l'exposé et après discussion, le Conseil Municipal donne son accord pour la demande d'octroi d'une subvention dans le cadre de la D.S.I.L., sur les modalités de financements proposées et pour la poursuite de recherches de subventions par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.*

## **VIII. INFORMATION SUR LES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET METROPOLITAINES**

Monsieur le Maire rappelle que les comptes-rendus des différentes commissions sont envoyés avant la séance, que des questions peuvent être soulevées si besoin, et que certaines décisions seront à prendre, au besoin, par rapport au travail des commissions :

- 22 octobre 2019 : Commission finances de l'Office de Tourisme de l'Armentiérois et des Weppes
- 24 octobre 2019 : Commission animation

### **a) Commission jeunesse**

Madame Catherine CHARLOT revient brièvement sur les discussions du Conseil de l'école du 8 novembre dernier.

#### **Cantine :**

Il est rappelé qu'une « commission menus » a été créée. Les parents désignés sont invités à manger à la cantine afin d'évaluer le repas servi aux enfants.

La question de la discipline durant le temps méridien est évoquée. C'est une question récurrente qui nécessitera de revoir les modalités de la surveillance dans le réfectoire et dans la cour.

#### **Conseil des enfants :**

Cali, Oscar et Lucie ont été élus délégués au Conseil des enfants pour l'année 2019-2020.

### **Numérique :**

Dans le cadre de la convention E.N.I.R. signée avec l'Académie, du matériel numérique (ordinateurs, tablettes, écran numérique etc.) est en cours de déploiement au sein de l'école.

Certains conseillers s'étonnent que les enfants de la classe maternelle aient accès à ces outils numériques (tablettes). Madame Gabrielle GALLOIS pense qu'il « ne faut pas imposer des tablettes aux enfants ».

Monsieur Michel BORREWATER estime que ces outils font partie de l'éducation d'aujourd'hui. Les enseignants sont formés à l'utilisation de ces matériels. Monsieur François COQUEREL ajoute qu'il s'agit d'une « utilisation éducative ». Madame Catherine CHARLOT conclut en indiquant qu'il est préférable de maîtriser l'utilisation de ces outils plutôt que de les subir.

Madame Catherine CHARLOT rappelle que les **portes ouvertes de l'école** auront lieu le samedi 23 novembre prochain, entre 9h00 et 12h00.

### **b) Commission animation / culture**

#### **Parcours du cœur :**

Il est annoncé que le Parcours du Cœur se déroulera le dimanche 5 avril 2020.

#### **Office du tourisme :**

Madame Catherine HERMANT relate diverses informations relatives à l'Office du Tourisme nouvellement créé suite à la fusion des Offices du tourisme de l'Armentériois et des Weppes. Le bilan financier du nouvel organisme sera remis aux Conseillers. Le nouvel O.T. s'installera prochainement au sein du « Rex », l'ancien cinéma d'Armentières.

#### **Foulées :**

Une demande de subvention a été émise par l'association « Bouge en Weppes » pour l'organisation des foulées 2020. Avec l'accord des Conseillers, la subvention sera inscrite au Budget 2020.

Les foulées se dérouleront le dimanche 5 juillet 2020 à Bois-Grenier.

### **c) Commissions travaux et urbanisme**

#### **Révision du PLU :**

Monsieur le Maire rappelle que les conclusions et rapports suite à l'enquête publique ont été mis en ligne et sont consultables librement. Les PLU communaux seront soumis au vote lors d'un conseil métropolitain organisé le jeudi 12 décembre prochain.

#### **Nom de l'ancienne ferme :**

Les Conseillers sont invités à réfléchir au nom que portera le nouvel espace communal situé dans l'ancienne ferme rue de l'Eglise. Un nom devra être donné au cabinet d'architecture avant le 10 décembre prochain.

#### **Vidéoprotection :**

Monsieur le Maire annonce qu'une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) a été attribuée par la Préfecture. Cette subvention s'élève à 32 595 euros soit 30 % du montant H.T. de l'opération.

La signature des devis en présence des quatre communes est organisée ce mercredi 20 novembre 2019 à 10h00. Le planning d'installation des équipements sera transmis aux Conseillers à réception.

#### **Travaux d'assainissement :**

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement se poursuivent. De nombreux riverains signalent la dégradation importante et la dangerosité de la rue de la Fêterie (itinéraire largement utilisé par les automobilistes pour contourner la zone de travaux). Monsieur le Maire rappelle que la circulation de cette rue ne peut être restreinte, pour le maintien des lignes de transport (Réseaux Ilévia et Arc-en-Ciel).

#### **d) Commission communication**

Suite à une rencontre en présence de Madame CABARET, Déléguée à la Protection des Données (RGPD), il a été convenu qu'une page Facebook « Mairie de Le Maisnil » serait créée en prévision d'une utilisation future.

#### **e) Commission environnement**

Madame Valérie JACINTO dit que des arbres ont été taillés par Nord Grimp' rue du Haut Quesnoy. L'entreprise interviendra également face à l'église d'ici mi-janvier.

La haie du cimetière a été entièrement remplacée par les agents techniques. Monsieur le Maire les félicite pour ce travail. Il ajoute qu'ils sont également intervenus dans l'ancienne ferme afin de sécuriser les lieux.

### **IX. QUESTIONS DIVERSES**

#### **Agenda :**

Le pot de fin d'année du personnel communal a été fixé au jeudi 19 décembre à partir de 12h00.

#### Prochaines séances :

- Mardi 17 décembre 2019 à 20h15
- Mardi 21 janvier 2020 à 20h15
- Mardi 11 février 2020 à 19h30 (Conseil des enfants)

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures et quarante minutes.*